

DEMANDE D'ÉTUDE PERSONNELLE, GRATUITE ET SANS ENGAGEMENT

Je souhaite être contacté(e) par un conseiller et j'accepte que mes données ci-dessous soient utilisées à des fins de prospection*



de préférence aux horaires suivants :

- 08h-10h 10h-12h
 14h-16h 16h-18h

M. Mme Né(e) le :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° de téléphone :

E-mail :@.....

Coupon à retourner sous enveloppe à l'adresse ci-dessous

LES AVANTAGES DE SYMPHONIE



PRÉVOYANCE
ACCESSIBLE À TOUS
SANS LIMITE D'ÂGE



LIBRE CHOIX DES
BÉNÉFICIAIRES À
TOUT MOMENT



ASSISTANCE COMPLÈTE
24H/24 & 7J/7 SALUÉE
PAR LA PRESSE
PROFESSIONNELLE



PAS DE QUESTIONNAIRE
MÉDICAL



EXONÉRATION DE DROIT
DE SUCCESSION SELON
LA LÉGISLATION EN
VIGUEUR*



COUVERTURE
IMMÉDIATE DÈS LE
PREMIER JOUR DE
VOTRE ADHÉSION
À HAUTEUR DE VOS
VERSEMENTS

* Articles 990 I et 757 B du CGI (Code Général des Impôts)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Intervient comme mandataire d'assurance de MUTAC, le mandant

MUTAC, UNE MUTUELLE SPÉCIALISÉE DANS L'ASSISTANCE ET
LE FINANCEMENT LIÉS AUX OBSÈQUES DEPUIS 1973



MUTAC
771 avenue Alfred Sauvy
CS 40069 - 34477 PÉROLS CEDEX
Tél : 04 67 06 09 09 - Fax : 04 67 92 12 92
E-mail : contact@mutac.com
www.mutac.com

ASSUREUR : MUTAC, Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité n° SIREN 339198939, et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09

SYMPHONIE

UNE PRÉVOYANCE OBSÈQUES
POUR VOUS ET LES VÔTRES



DANS LE RESPECT DES VOLONTÉS CHOISIES ET POUR
ÉVITER À VOS PROCHES LA CHARGE DES FRAIS FUNÉRAIRES



SYMPHONIE, une prévoyance mutualiste

SYMPHONIE vous offre dès aujourd'hui, toute la tranquillité d'esprit

Afin de garantir, qu'au moment venu, vos obsèques se dérouleront comme vous l'avez souhaité, votre opérateur funéraire vous propose **une formule simple et facile à souscrire** : la garantie SYMPHONIE de MUTAC. Elle vous assurera la prise en charge des frais d'obsèques par anticipation pour simplifier les choix et démarches à votre entourage. Avec SYMPHONIE, vous êtes également sûr(e) que le capital obsèques servira au paiement de vos funérailles en conformité avec les dispositions de l'article L2223-33-1 du CGCT⁽¹⁾ qui prévoit que le capital versé soit expressément affecté à la réalisation des obsèques. C'est une sécurité pour garantir vos choix.

Prise en charge directe de vos frais d'obsèques

Grâce à SYMPHONIE, **vos proches n'auront pas d'avance de frais** à effectuer. MUTAC paie directement le capital obsèques à l'opérateur funéraire qui réalisera les funérailles dans la limite de sa facture. Le reliquat éventuel de votre capital sera attribué au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s).

Bien choisir sa couverture

Selon les prestations et les volontés particulières pour lesquelles vous opterez, le choix du capital nécessaire pour en assurer la réalisation sera déterminant. Certains capitaux peuvent être insuffisants pour couvrir cette dépense. Disposant d'une solide expertise, votre opérateur funéraire est à votre disposition pour vous **conseiller et évaluer le capital adapté** à vos frais d'obsèques.

(1) Code Général des Collectivités Territoriales

Votre carte personnelle
MUTAC



Elle vous est remise dès la confirmation de votre adhésion. Conservez-la sur vous. En cas de décès, vos proches sauront immédiatement à qui s'adresser.

SYMPHONIE vous assure

La Simplicité

- Pas de limite d'âge
- Pas de questionnaire médical
- Constituez votre épargne obsèques à **votre rythme** et pour le montant souhaité

La Sécurité

- Disponible immédiatement après la date d'adhésion (sous réserve des premiers versements effectifs), SYMPHONIE est cumulable avec les éventuelles prestations servies par d'autres organismes de prévoyance
- **Capital garanti à vie** et réévalué annuellement grâce au taux minimum garanti et la participation aux excédents d'actifs de MUTAC
- Conformément à l'article L2223-33-1 du CGCT⁽¹⁾, SYMPHONIE **garantit que le capital servira exclusivement au financement des obsèques**

La Liberté

- Deux possibilités vous sont offertes pour constituer votre capital obsèques :
 - ▶ **Vous effectuez un versement en une seule fois**
 - ▶ **Vous choisissez un échancier** pouvant aller jusqu'à 60 mois (prélèvement automatique mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel)
- **Libre choix des bénéficiaires** (parents, proches ou personnes désignées) à qui sera versé le reliquat du capital décès une fois le règlement de l'opérateur funéraire effectué
- Des versements complémentaires et ponctuels d'un montant minimum de 160 € peuvent être effectués à tout moment. Ceci afin d'être **au plus près de vos besoins** en cas de modification éventuelle des prestations choisies auprès de votre opérateur funéraire

UNE ASSISTANCE COMPLÈTE

Services inclus dans SYMPHONIE

 **24H/24 & 7J/7**

GRÂCE À **MUTAC ASSISTANCE FUNÉRAIRE**, L'ADHÉRENT ET SES PROCHES SONT SOUTENUS ET ACCOMPAGNÉS DANS TOUTES LEURS DÉMARCHES



Rapatriement du corps en cas de décès à plus de 20 km de votre domicile



Mise à disposition d'un taxi jusqu'à 250 €, et de 5 nuits d'hôtel dans la semaine qui suit le décès



Soutien psychologique pour vos proches, jusqu'à 8 entretiens avec un psychologue clinicien



Aide au maintien de l'équilibre budgétaire jusqu'à 6 entretiens avec un conseiller économique, social et familial



Garde des animaux domestiques vaccinés



Aide complète pour le conjoint survivant, Téléassistance, services de proximité, aide ménagère...



Gardiennage du domicile jusqu'à 6 heures pendant la cérémonie, uniquement en France Métropolitaine hors Corse et îles sans pont



Certains services ne sont accessibles qu'en France métropolitaine, Andorre ou Monaco (hors rapatriement). Retrouvez le détail dans la note d'information de la garantie SYMPHONIE